
Présidence : Slovaquie**1236^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**

1. Date : jeudi 18 juillet 2019

Ouverture : 10 h 10
Suspension : 13 heures
Reprise : 15 heures
Clôture : 18 heures

2. Président : Ambassadeur R. Boháč
Ambassadrice K. Žáková

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a, au nom du Conseil permanent, exprimé sa profonde tristesse à l'annonce du décès de causes naturelles du colonel Czesław Kącki (Pologne), observateur au Centre de patrouille de Kramatorsk de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine.

Le Président a par ailleurs condamné l'attentat mortel contre un membre du personnel du consulat général de Turquie, qui s'est produit à Erbil (Iraq) le 17 juillet 2019. Le Président a transmis ses condoléances à la Turquie ainsi qu'à la famille, aux amis et aux collègues du défunt.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU VICE-MINISTRE
GÉORGIEN DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
S. E. M. LASHA DARSALIA

Président, Vice-Ministre géorgien des affaires étrangères (PC.DEL/935/19 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/905/19), Suisse (PC.DEL/956/19 OSCE+), Turquie (PC.DEL/938/19 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/936/19), Canada, Norvège (PC.DEL/921/19), Finlande-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la

Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/943/19), Arménie, Ukraine (PC.DEL/927/19)

Point 2 de l'ordre du jour : PRÉSENTATION PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU RAPPORT ANNUEL D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 2004 DE L'OSCE POUR LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Président, Secrétaire général, Finlande-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/946/19), Suisse, Turquie, Fédération de Russie (PC.DEL/906/19), États-Unis d'Amérique, Canada, Norvège (PC.DEL/924/19), Kazakhstan (PC.DEL/941/19 OSCE+), Slovénie (PC.DEL/913/19/Rev.2), Saint-Siège (PC.DEL/933/19 OSCE+), Royaume-Uni

Point 3 de l'ordre du jour : RAPPORT DU CHEF DU BUREAU DU PROGRAMME DE L'OSCE À DOUCHANBÉ

Président, Chef du Bureau du programme de l'OSCE à Douchanbé (PC.FR/22/19 OSCE+), Finlande-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/945/19), Fédération de Russie (PC.DEL/908/19), Suisse (PC.DEL/958/19 OSCE+), Turquie (PC.DEL/937/19 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/909/19), Norvège (PC.DEL/925/19), Kazakhstan (PC.DEL/942/19 OSCE+), Ouzbékistan, Kirghizistan, Moldavie, Japon (partenaire pour la coopération), Tadjikistan (PC.DEL/920/19 OSCE+)

Point 4 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Président

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale de la Crimée par la Russie* : Ukraine (PC.DEL/928/19), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/911/19), Suisse (PC.DEL/957/19 OSCE+), Turquie (PC.DEL/937/19 OSCE+), Canada, Finlande-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/949/19), France (également au nom de l'Allemagne) (PC.DEL/930/19 OSCE+)

- b) *Situation en Ukraine et nécessité de mettre en œuvre les accords de Minsk* : Fédération de Russie (PC.DEL/914/19), Ukraine
- c) *Dixième anniversaire du meurtre de N. Estemirova, militante des droits de l'homme et journaliste dans la République tchétchène de la Fédération de Russie* : Finlande-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que le Canada, la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/950/19), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/910/19), Fédération de Russie (PC.DEL/918/19 OSCE+)
- d) *Enlèvement de D. Askerov et de S. Guliyev par l'Arménie dans les territoires occupés de la République azerbaïdjanaise* : Azerbaïdjan (PC.DEL/922/19 OSCE+) (PC.DEL/923/19 OSCE+), Arménie

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE EN EXERCICE**

- a) *Atelier au niveau des experts sur la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité, tenu à Londres les 11 et 12 juillet 2019* : Président
- b) *Deuxième Réunion supplémentaire de 2019 sur la dimension humaine (consacrée au thème « Multilatéralisme efficace dans la dimension humaine de l'OSCE »), tenue à Vienne les 15 et 16 juillet 2019* : Président
- c) *Absence de consensus sur les projets de décisions concernant les modalités d'organisation de la Conférence asiatique de l'OSCE de 2019 et de la Réunion de 2019 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine* : Président

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Participation du Secrétaire général à la deuxième réunion du groupe restreint d'experts de l'initiative « Perspectives 20–30 », tenue à Vienne le 15 juillet 2019* : Directeur des ressources humaines (SEC.GAL/134/19 OSCE+)
- b) *Participation, les 11 et 12 juillet 2019, du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE au Forum politique de haut niveau 2019 sur le développement durable, qui se tient à New York du 9 au 18 juillet 2019* : Directeur des ressources humaines (SEC.GAL/134/19 OSCE+)

Point 7 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Cinquième anniversaire de la destruction en vol de l'avion MH17 de Malaysia Airlines le 17 juillet 2014* : Finlande-Union européenne (l'Albanie, la

Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Australie, le Canada, la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/948/19), Suisse (PC.DEL/959/19 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/929/19), Fédération de Russie (PC.DEL/916/19), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/912/19), Pays-Bas (PC.DEL/926/19 OSCE+)

- b) *Troisième anniversaire de la tentative de coup d'État en Turquie le 15 juillet 2016* : Turquie (PC.DEL/939/19 OSCE+), Finlande-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/947/19), Azerbaïdjan (PC.DEL/953/19 OSCE+)
- c) *Deuxième Conférence internationale sur la lutte contre le trafic d'armes illicites dans le contexte de la lutte contre le terrorisme international, prévue à Moscou les 5 et 6 septembre 2019* : Fédération de Russie (PC.DEL/917/19)
- d) *Élection législative prévue en Autriche le 29 septembre 2019* : Autriche
- e) *Derniers développements dans l'enquête sur le meurtre de la journaliste D. Caruana Galizia à Malte* : Malte (annexe)
- f) *Réunion d'information, tenue à Vienne le 2 juillet 2019, sur la Conférence mondiale pour la liberté des médias, tenue à Londres les 10 et 11 juillet 2019* : Royaume-Uni (également au nom du Canada) (PC.DEL/944/19 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/919/19)

4. Prochaine séance :

Jeudi 25 juillet 2019 à 10 heures, Neuer Saal



1236^e séance plénière

Journal n° 1236 du CP, point 7 e) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE MALTE

Monsieur le Président,

Je prends la parole aujourd'hui pour informer le Conseil permanent et le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias d'un développement important survenu dans l'enquête sur le meurtre de la journaliste maltaise Daphne Caruana Galizia, qui a été tuée par une voiture piégée alors qu'elle quittait son domicile le 16 octobre 2017.

Le 16 juillet 2019, le Procureur général de Malte a émis un acte d'accusation inculpant formellement les trois hommes accusés d'avoir commis ce meurtre. Le rassemblement des preuves devant la Cour de magistrats siégeant en tant que tribunal d'instruction pénale se poursuit depuis leur arrestation le 4 décembre 2017, soit 49 jours après le meurtre de Caruana Galizia. Les trois coaccusés seront maintenant jugés dans le cadre d'une procédure présidée par un juge dont le nom a été tiré au sort.

L'acte d'accusation de 18 pages retient six chefs d'inculpation contre les coaccusés, notamment l'homicide volontaire, le déclenchement d'un explosif entraînant le décès d'une personne, la détention de matières explosives et l'appartenance à une organisation criminelle. Les trois coaccusés risquent l'emprisonnement à vie étant donné que deux des délits dont ils sont accusés sont passibles de la peine maximale en vertu du droit maltais.

Un acte d'accusation ayant été signifié aux trois coaccusés, il s'ensuit que ces derniers ne peuvent plus bénéficier d'une libération sous caution.

Le Gouvernement maltais se félicite de ce développement positif et réaffirme qu'il est déterminé à ce qu'il n'y ait aucune impunité dans cette affaire et à ce que justice soit faite.

Comme par le passé, nous demeurons disposés à fournir à la fois au Conseil permanent et au Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias de nouvelles informations sur les développements éventuels dans cette affaire.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.